



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Conséquences de la réforme d'admission dans les IFSI

Question écrite n° 10625

#### Texte de la question

M. Paul Christophe attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conséquences préoccupantes de la réforme des modalités d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), intégrée à la plateforme Parcoursup. Jusqu'en 2019, l'accès à ces établissements reposait sur un concours et un entretien individuel permettant d'évaluer la motivation, les aptitudes humaines et les capacités des candidats. Ces échanges constituaient une étape essentielle pour s'assurer que les futurs étudiants s'engageaient dans une voie qui correspondait réellement à leurs attentes et à la réalité du métier d'infirmier. Depuis la suppression du concours et l'instauration d'une sélection uniquement sur dossier via Parcoursup, il apparaît que de nombreux jeunes intègrent ces formations sans véritable connaissance du contenu des études ni des exigences du métier. Cette évolution conduit à un taux d'abandon préoccupant dès la première année. Dans le même temps, de nombreuses places restent vacantes alors que des candidats souhaitant se réorienter vers le secteur infirmier se voient refuser l'accès faute de places disponibles. Dans un contexte où la France fait face à une pénurie croissante de personnels soignants, il lui demande si le Gouvernement envisage de repenser les modalités d'admission dans les IFSI, notamment par la réintroduction d'entretiens entre les candidats et les professionnels, afin de réduire les abandons et de mieux orienter les candidats réellement motivés vers ces formations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Christophe](#)

**Circonscription :** Nord (14<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10625

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

#### Date(s) clée(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 5 janvier 2026

**Question publiée au JO le :** [28 octobre 2025](#), page 8684